



Prochain challenge fumer à moins de 15 m de la porte de l'établissement comme au Danemark

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 15 décembre 2015

Bonjour Madame, Monsieur.

Simple réaction à la question Jusqu'en 2006...personne ne se plaignait... . C'est inexact, Je me plaignais, et sévèrement. j'ai même porté plainte contre un restaurant à Limoges. Plainte classée sans suite car en l'absence de décrets d'application, le juge s'en foutait et le commerçant narguait la loi.

Le fait est que les fumeurs cherchent à grignoter du terrain, il ne faut pas lâcher. Prochaine étape à obtenir : l'interdiction de fumer à moins de quinze mètres de la porte de l'établissement, comme au Danemark.

Bonne continuation et courage. Les progrès contre ce fléau de l'empoisonnement public sont réels, lents, mais réels.

D.P

Réponse :

DNF est bien placée pour savoir qu'en matière de protection contre le tabagisme, les progrès s'obtiennent aux forceps et ne sont pérennisés qu'au prix d'une vigilance quotidienne de quelques rares associations qui ne disposent quasiment d'aucun moyen.

Le programme national de réduction du tabagisme ([PNRT](#)) qui devrait être définitivement adopté le 17 décembre 2015 constitue un outil ambitieux et harmonieux auquel il ne manque que deux mesures indispensables : l'augmentation forte des prix et la volonté politique d'en appliquer concrètement toutes les mesures.

Le fait que nous soyons associés au comité de coordination du PNRT est déjà un signe positif. Nous ne manquerons pas de mobiliser ceux qui détiennent le pouvoir de faire avancer la cause et mèneront toutes les actions nécessaires ; cependant, un peu plus d'[engagement bénévole](#) nous aiderait bien dans ce travail de forçats

Pour info, voici une vue d'ensemble de l'[interdiction de fumer dans les 28 pays de l'Union Européenne](#)